

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 3

Assemblée du: 17 DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro: CA-2015-377

Recommandation Prolongation de la validité de la grille tarifaire 2015

IL EST RECOMMANDÉ DE maintenir en vigueur la grille tarifaire 2015 à partir du premier janvier 2016

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

D.E. responsable: Expérience client et activités commercia

Nom: Michel Lafrance

Titre: Directeur exécutif

Date: 17 nov. 2015

Signature:

D.E. responsable:

Nom

Titre

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin

La STM désire offrir un répit à ses clients en maintenant en vigueur la grille tarifaire 2015 après le 31 décembre 2015, ce jusqu'à l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Prolongation de la validité de la grille tarifaire 2015

Démarche, solution proposée et conclusion

Il est souhaité que le Conseil d'administration prolonge la validité de la grille 2015 jusqu'à l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité Finances

Date: 23 11 2015
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM.

Selon la Politique corporative de Développement durable (PC 1.13)

Poursuivre ses efforts pour offrir des services de transport collectif fiable, sécuritaire, rapide et accessibles à toute la population.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par :

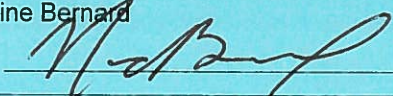
Nom: Isabelle Ouellet

Titre: Chef de division Stratégie marketing et analyse

Service: Direction Affaires publiques et Marketing

Nom: Nadine Bernard

Titre: Directrice Affaires publiques et Marketing

Signature: 

Date: 17-11-2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Prolongation de la validité de la grille tarifaire 2015

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.


3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Trésorier: 

Disponibilité des fonds ?

Date: **11 décembre 2015**

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du secrétariat général

Assemblée du: 17 DÉCEMBRE 2015

Article de l'ordre du jour numéro: 4

Résolution numéro: CA-2015-378

Recommandation STM-4698-01-14-68

D'AUTORISER l'exercice de l'option système 1 « Notifications clients » du contrat pour l'acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI), adjugé à l'entreprise « Société TELUS Communications », au montant de 75 000,00 \$, plus les taxes de 11 231,25 \$, pour un montant maximum de 86 231,25 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4698-01-14-68 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER l'exercice de l'option système 6 « Remise en service l'application MADPREP » du contrat pour l'acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI), adjugé à l'entreprise « Société TELUS Communications », au montant de 37 500,00 \$, plus les taxes de 5 615,63 \$, pour un montant maximum de 43 115,63 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4698-01-14-68 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: 474.271,88 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable Ressources humaines et serv. partagés

Nom Alain Brière

Titre Directeur exécutif

Date: 15/12/2015

Signature:

D.E. responsable S.O.

Nom S.O.

Titre S.O.

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin

La STM a adjugé le contrat « Acquisition d'une infrastructure et d'un contrat de services pour le Centre de Contact Client (CCC) et la Réponse Vocale Interactive (RVI) » à l'entreprise « Société TELUS Communications » pour assurer le développement et l'exploitation de ses services de centres de contact client (Résolution CA-2014-163).

Neuf (9) options systèmes sont prévues au contrat afin d'ajouter de nouvelles fonctionnalités au système et mettre à jour des fonctionnalités existantes. Aucune de ces options n'a été exercée lors de l'adjudication du contrat par le Conseil d'administration.

Nous demandons au Conseil d'administration l'autorisation d'exercer trois (3) des neuf (9) options.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: 18/11/2015
CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-4698-01-14-68 (Options système)

Acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI)

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> De gré à gré |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> Sur invitation |
| <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Public |
| <input checked="" type="checkbox"/> Levée d'options | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents
d'appel d'offres: S.O.

Nombre de soumissions déposées: S.O.

Annexes jointes

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Analyse juridique | <input type="checkbox"/> Analyse technique |
| <input type="checkbox"/> Analyse des prix | <input type="checkbox"/> Analyse de qualité |
| <input type="checkbox"/> Rapport d'analyse des soumissions | |
| <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires | |
| <input type="checkbox"/> Autres annexes | |

description:

Cheminement décisionnel

Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : S.O.

Date: (jj/mm/an)

Comité : S.O.

Date: (jj/mm/an)

Démarche et conclusion

Historique d'adjudication

Contrat : STM-4698-01-14-68

Résolution : CA-2014-163

Montant autorisé TTI (sans contingence) : 3 392 724,22 \$

Période couverte par l'autorisation : 2 juillet 2014 au 31 mai 2020

Nature de l'autorisation : Contrat de base

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice des options systèmes 1, 6 et 8.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

Développement durable Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

L'exercice des options systèmes permet non seulement de maintenir les activités quotidiennes, mais contribue à accroître la performance de la STM (Chantier 4 du plan de développement durable 2020 - optimiser la contribution économique et la performance de la STM).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION


Nom: Mario Courmoyer

Titre: Administrateur de contrats

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: _____

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-4698-01-14-68 (Options système)

Acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI)

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

D'AUTORISER l'exercice de l'option système 8 « mise à jour de la RVI AUTOBUS » du contrat pour l'acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI), adjugé à l'entreprise « Société TELUS Communications », au montant de 300 000,00 \$, plus les taxes de 44 925,00 \$, pour un montant maximum de 344 925,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4698-01-14-68 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Justification de la levée des options

Option 1 : Réaliser la mise en place des notifications clients pour le Transport Adapté (TA) dans le cadre du projet EXTRA - Connecte :

- Rappel la veille des déplacements;
- Annulation des déplacements;
- Confirmation de l'arrivée imminente du véhicule.

Option 6 : Remettre en service l'application MADPREP . Elle consiste à réaliser :

- Lecture du trajet client STM en voix de synthèse lors de l'appel au service à la clientèle.

Ces travaux seront financés à partir du budget PSI de la Direction des technologies de l'information (TI).

Option 8 : Réaliser la mise à jour de la RVI AUTOBUS pour supporter les nouveaux besoins d'horaires en temps réel dans le cadre du projet iBus :

- Temps estimé pour l'arrivée de l'autobus;
- Diffusion de messages mis à jour sur les conditions du réseau.

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-4698-01-14-68 (Options système)
Acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI)

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551440	551440	551400	
Ordre interne	479003	479008	Multiples	
Réseau activité	Lot 10.50.D25	Lot 10.40.D25		
Règlement d'emprunt	R-155-A	R-155-A		
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	43.115,63	43.115,62	388.040,63	474.271,88

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 04 01 2016 à 31 12 2018
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	0,00\$	\$ 162.500,00	250.000,00\$	412.500,00\$
(B) TPS	0,00\$	8.125,00\$	12.500,00\$	20.625,00\$
(C) TVQ	0,00\$	16.209,38\$	24.937,50\$	41.146,88\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	186.834,38\$	287.437,50\$	474.271,88\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	16.229,69\$	24.968,75\$	41.198,44\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	170.604,69\$	262.468,75\$	433.073,44\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Imputation 1 et 2: R-155-A EXTRA - Connecte

Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements, le projet « EXTRA - Connecte » a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Cette qualification devra être confirmée par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Une demande de subvention finale sera déposée au MTQ d'ici peu.

Imputation 3: R-114 iBUS


Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, le projet « iBUS » a été admis à une subvention finale de 85% des dépenses admissibles selon les modalités du programme SOFIL. La Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 08/11/12.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 17 décembre 2015.

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

5

Assemblée du :

17 DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro :

CA-2015-379

Recommandation STM-5113-07-15-40

D'ADJUGER à l'entreprise « OKIOK Data Ltée », un contrat pour des services d'experts pour un audit de la solution billettique Vente et perception (OPUS), au montant de 125 000,00 \$, plus les taxes de 18 718,75 \$, pour un montant maximum de 143 718,75 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5113-07-15-40 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

143.718,75 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable RESS. HUM. & SERV. PARTAGÉS

D.E. responsable S/O

Nom Alain Brère

Nom S/O

Titre Directeur exécutif

Titre S/O

Date : 16/11/2015

Date : _____

Signature :

Signature : _____

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin

La STM souhaite procéder à une analyse des composantes technologiques de la solution billettique Vente et perception (OPUS). Cette analyse effectuée de façon récurrente vise à réduire de façon proactive les risques associés à l'utilisation, à l'exploitation et à l'évolution des technologies de l'information par rapport à cette solution.

L'importance stratégique que représente la solution Vente et perception pour la STM et ses partenaires justifie la réalisation périodique d'une telle analyse formelle. Les particularités et la complexité de la solution rendent nécessaire la sélection d'une firme spécialisée apte à procéder à l'analyse requise.

La solution Vente et perception gère les revenus de la STM et est considérée comme un système critique de l'entreprise.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision : 26/10/2015

GED :

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5113-07-15-40 (Adjudication)
Titre de l'appel d'offres : Services d'experts pour un audit de la solution billettique vente et perception (OPUS)

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré
 Renouvellement Sur invitation
 Prolongation Public
 Levée d'options Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents
d'appel d'offres: 16

Nombre de soumissions déposées: 4

Annexes jointes

- Analyse juridique Analyse technique
 Analyse des prix Analyse de qualité
 Rapport d'analyse des soumissions
 Liste des soumissionnaires
 Autres annexes

description:

Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs

Date: (jj/mm/an) 12 11 2015

Comité : S/O

Date: (jj/mm/an)

Démarche et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Le conseil d'administration de la STM a approuvé, lors de sa séance tenue le 10 septembre 2015, le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, par critères de sélection détaillés dans les documents de l'appel d'offres STM-5113-07-15-40 ainsi que la composition du comité de sélection (Résolution CA-2015-272).

Un avis a été a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le 14 septembre 2015. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 5 octobre 2015.

Le marché

Le marché se composait de plusieurs firmes et quatre (4) firmes ont déposé une offre.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

Développement durable

 Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

Cette étude contribue à maintenir les activités quotidiennes et d'accroître la performance de la STM (Chantier 4 du plan de développement durable 2020 - optimiser la contribution économique et la performance de la STM).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

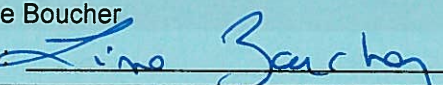
Nom: Yves Desmarais

Titre: Administrateur de contrats

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 16/11/2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5113-07-15-40 (Adjudication)

Titre de l'appel d'offres : Services d'experts pour un audit de la solution billettique vente et perception (OPUS)

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Les objectifs du mandat

Identifier les vulnérabilités s'il en existe;

Développer une grille détaillée des vulnérabilités liées aux aspects TI de la solution Vente et perception;

Quantifier le risque brut et résiduel de chacune des vulnérabilités identifiées;

Recommander des mesures correctives à mettre en place pour chacune des vulnérabilités;

Élaborer les bases d'un plan d'actions présentant les activités à réaliser;

Valider les solutions proposées par la STM et ses partenaires.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

Seize (16) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une offre, qui a été déclarée conforme. Deux (2) ont obtenu le pointage intérimaire de 70 %.

Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit l'entreprise « OKIOK Data Ltée », pour un montant de 143 178,75 \$ toutes taxes incluses.

Option(s) de renouvellement

Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.

Estimation

L'estimation de contrôle pour ce contrat est de 189 708,75 \$ toutes taxes incluses, le prix soumis de 143 178,75 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 46 530,00 \$ (24,53 % favorable), ce qui s'explique par des prix particulièrement compétitifs.

Historique du contrat précédent

Contrat: STM-3814-04-10-03

Nature de l'autorisation: Contrat de base, Résolution CA-2010-304

Montant autorisé : 200 000,00 \$ TTI

Période couverte par l'autorisation: du 14 octobre 2010 au 13 avril 2011

Adjudicataire: KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5113-07-15-40 (Adjudication)
 Titre de l'appel d'offres : Services d'experts pour un audit de la solution billettique vente et perception (OPUS)

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551440			
Ordre interne	922464			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	143.718,75			143.718,75

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 02 12 2015 à 01 12 2016
 JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	0,00\$	\$ 125.000,00		125.000,00\$
(B) TPS	0,00\$	6.250,00\$	0,00\$	6.250,00\$
(C) TVQ	0,00\$	12.468,75\$	0,00\$	12.468,75\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	143.718,75\$	0,00\$	143.718,75\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	12.484,38\$	0,00\$	12.484,38\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	131.234,37\$	0,00\$	131.234,37\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissement, le projet Plan de Maintien de la solution Opus a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme MTQ (SOFIL), puisqu'il ne satisfait pas aux règles spécifiques 3.2.3 de la SOFIL portant sur les projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique.

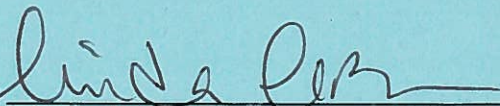
FINANCEMENT : Compte tenu que le budget 2016 de la STM n'est pas encore approuvé par la ville de Montréal; Compte tenu que le budget BSE 2016 pour les projets a été approuvé à l'interne et qu'une somme de 284 625 \$ a été réservé en 2016 pour le projet STI.14.00.01 PEPA 2014-2019 Plan de Maintien de la solution Opus; Nous certifions que la STM s'engage pour 2016 une somme de 131 234,37 \$ pour cet article cité en rubrique; Une fois que le budget 2016 sera formellement approuvé, nous procéderons à l'engagement dans nos systèmes financiers.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 11 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du secrétariat général

Assemblée du: 17 DÉCEMBRE 2015
Résolution numéro: CA-2015-380

Article de l'ordre du jour numéro: 6

Recommandation STM-5208-11-15-36

D'AUTORISER, conditionnellement à l'obtention des autorisations gouvernementales requises, la conclusion d'une convention de sous-location entre la Société de transport de Montréal (ci-après "STM") et Stantec experts-conseils Ltée (ci-après "Stantec"), pour les espaces de bureaux aménagés situés au 3^e étage du 1080 Beaver-Hall à Montréal, d'une superficie locative de 15 259 pieds carrés, pour un terme de deux (2) ans et quatre (4) mois, débutant le 1^{er} mars 2016 et se terminant le 30 juin 2018, pour un montant de 1 211 768,59 \$, plus les taxes de 181 462,35 \$ pour un montant total de 1 393 230,94 \$ toutes taxes incluses.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: 1.393.230,94 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable: Ingénierie, infrastr. et projets majeurs

Nom: François Chamberland

Titre: Directeur exécutif

Date: 14 dec 2015

Signature:

D.E. responsable: S/O

Nom S/O

Titre S/O

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin

La STM a obtenu les autorisations nécessaires afin de réaliser deux projets majeurs: 1) La construction d'un garage à proximité de la station Côte-Vertu 2) La construction d'un nouvel édicule à la station Vendôme.

Pour ces projets, des bureaux de projets doivent être mis en place pour leur réalisation. L'équivalent de 85 ressources permanentes seront nécessaires pendant toute la durée de ceux-ci, soit quatre années et demie (4½) pour le projet du garage Côte-Vertu et trois années et demie (3½) pour le projet de l'édicule Vendôme.

Dans le cadre de ces projets, la STM a procédé à des appels d'offres afin de sélectionner des firmes d'ingénierie et d'architecture-conseil, lesquelles fourniront le complément d'effectifs requis. Conséquemment, la mise en place des bureaux de projets, incluant les effectifs complémentaires des firmes-conseils, nécessite la location et l'aménagement d'espaces de bureaux qui doivent être disponibles au plus tard le 1^{er} mars 2016.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: 02/12/2015

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-5208-11-15-36 Convention de sous-location d'espaces de bureaux avec Stantec experts-conseils Ltée

Démarche, solution proposée et conclusion

Selon les échéanciers des projets du garage Côte-Vertu et de l'édicule Vendôme convenus avec la STM et le MTQ, la livraison du garage Côte-Vertu est prévue pour août 2020 et la livraison de l'édicule Vendôme est prévue pour juillet 2019. Ainsi, suivant les planifications de réalisation des projets, les appels d'offres STM-5070-05-14-55 - Services professionnels du garage à la station Côte-Vertu et STM-5076-05-15-28 - Services professionnels de l'édicule Vendôme, prévoient que les firmes sélectionnées devront se mobiliser un mois après l'adjudication du contrat, soit au plus tard le 1^{er} mars 2016.

Compte tenu de la nécessité de mettre en place rapidement les bureaux de projets, la recherche de locaux a permis de valider la disponibilité d'un étage dans l'édifice du 1080 Beaver Hall. La solution faisant l'objet de la présente recommandation est la sous-location du 3^e étage de l'édifice mise en disponibilité par l'actuel locataire Stantec. Étant donné que la STM a déjà plusieurs bureaux de projets dans cet édifice, la localisation dans ces espaces permettra une synergie entre les différentes équipes.

Les locaux proposés comportent beaucoup d'avantages. Les locaux sont disponibles immédiatement. Ces locaux sont bien aménagés et pourront répondre aux besoins des bureaux de projets avec peu de modifications. La STM pourra installer rapidement son réseau informatique en récupérant les infrastructures STI compatibles.

La STM contracte le bail de sous-location au prix payé par Stantec pour le terme restant au bail de location soit du 1^{er} mars 2016 au 30 juin 2018. Comme le besoin du bureau de projet garage Côte-Vertu nécessite un terme de cinq (5) années, des discussions sont en cours avec le bailleur afin de poursuivre la location pour le terme additionnel, soit du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2021. Cette entente devant faire l'objet d'une future recommandation au Conseil d'administration de la STM.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) - Côte-Vertu

Date: 03 09 2015
JJ MM AAAA

Comité: Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) - Vendôme

Date: 13 11 2015
JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM.

Cette entente contribue à réduire l'empreinte écologique de la STM (chantier 5 du Plan de développement durable 2020). Elle comporte les avantages suivants :

L'édifice du 1080 Beaver-Hall est localisé à proximité du transport collectif;

La STM met à la disposition de ses employés un local aménagé pour le stationnement des vélos, au sous-sol de l'édifice;

La STM favorise la conservation des aménagements existants des bureaux et limite les travaux de construction;

De plus, le projet de garage Côte-Vertu contribue à de nombreux chantiers du Plan 2020 et vise une certification "Envision".

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Approvisionnement Exploitation

Nom: Robin Bouffard

Titre: Administrateur immobilier

Service: Chaîne d'approvisionnement

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 14/12/2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-5208-11-15-36 Convention de sous-location d'espaces de bureaux avec Stantec experts-conseils Ltée

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Coût du bail

Loyer de base : 14,57\$ / pied carré (avant taxes) (pour le terme)

Loyer additionnel : 18,97\$ / pied carré (avant taxes) (avec prévision d'augmentation annuelle de 3%)

Loyer total mensuel pour 2016 : 42 652,52 \$, pour 2017: 43 376,17 \$, pour 2018: 44 121,54 \$ (avant taxes)

Loyer total pour le terme: 1 211 768,59 \$ (avant taxes)

La répartition du coût du loyer entre les projets est la suivante: Côte-Vertu 88,24%, Vendome 11,76%

Évaluation des avantages

Le loyer de base est dans la moyenne du prix payé sur le marché pour des locaux similaires.

La valeur estimée pour des aménagements neufs tels que pour les locaux du 3^e, est d'environ 900 000,00 \$ (avant taxes).

La disponibilité de locaux déjà aménagés permet d'éviter un délai d'installation de 2 à 3 mois.

La localisation des locaux étant optimale, elle va permettre une plus grande efficacité organisationnelle.

Coûts à venir exclus de la présente recommandation

La STM va octroyer un contrat de construction afin d'aménager une partie des locaux pour accommoder les 85 postes requis, pour un coût d'environ 100 000,00 \$. Aussi, la STM va acheter de nouveaux mobiliers pour 145 000,00 \$. De plus, il y aura des coûts pour des travaux de câblage et des services de déménagement, pour un budget de 45 000,00 \$.

Ces dépenses seront engagées conformément à la politique de gestion PG1.02.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

La présente recommandation est conditionnelle aux autorisations devant survenir suite à une décision ministérielle du gouvernement du Québec.

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-5208-11-15-36 Convention de sous-location d'espaces de bureaux avec Stantec experts-conseils Ltée

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	573110	573110		
Ordre interne	156020	370101		
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-156	R-163		
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	1.229.386,98\$	163.843,96\$	0,00\$	1.393.230,94

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 01 03 2016 à 30 06 2018
 JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²		426.525,19\$	785.243,40\$	1.211.768,59\$
(B) TPS	0,00\$	21.326,26\$	39.262,17\$	60.588,43\$
(C) TVQ	0,00\$	42.545,89\$	78.328,03\$	120.873,92\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	490.397,34\$	902.833,60\$	1.393.230,94\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	42.599,20\$	78.426,18\$	121.025,38\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	447.798,14\$	824.407,42\$	1.272.205,56\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Imputation 1 (Projet Côte-Vertu):

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Budget et Investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) sous la section réseau du métro (3.2.10) à un taux de 75 % des montants admissibles. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ.

Imputation 2 (Projet Vendôme):

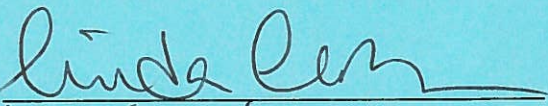
Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Budget et Investissements, la portion capitalisable de ce projet a été ciblée pour une subvention à un taux global de 100 %, mais les paramètres de la subvention sont toujours à définir avec le gouvernement. Les fonds seront certifiés conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 15 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 7

Assemblée du: 17 DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro: CA-2015-381

Recommandation STM-5185-10-15-48

D'AUTORISER l'achat, de gré à gré, à Pfizer Canada Inc., des lots 1 165 463 et 1 976 573 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, étant des terrains non construits et requis pour la construction du futur garage Côte-Vertu, pour un montant de 7 500 000,00 \$.

D'AUTORISER, le paiement de la TPS et de la TVQ, si applicable selon le notaire instrumentant, au montant de 1 123 125,00 \$.

D'AUTORISER les signataires à consentir à toute modification à l'acte de vente à être signé qui n'est pas incompatible avec la présente recommandation et de signer tout document nécessaire afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

8.623.125,00 \$

Toutes taxes incluses

D.E. responsable: Ingén. infrastr. et projets majeurs

Nom: François Chamberland

Titre: Directeur exécutif

Date: 2015/12/03

Signature:

D.E. responsable:

Nom

Titre

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin

Dans le cadre de l'acquisition de nouvelles voitures de métro, des espaces supplémentaires de stationnement pour les voitures sont requis. La capacité des installations existantes étant insuffisante pour recevoir les voitures additionnelles, un nouveau garage doit être construit.

Cette nouvelle construction nécessite l'acquisition d'un terrain. Une offre d'achat, déjà approuvée par le CA, a été négociée avec Pfizer Canada Inc., permettant à la STM de convenir des diverses conditions liées à l'acquisition, dont le prix, la vérification diligente de certains éléments, tels que l'examen des titres, l'étude environnementale, la qualité des sols et autres conditions.

Les résultats des études effectuées durant la période de vérification diligente étant concluant, le MAMOT ayant approuvé, le 19 novembre dernier, le règlement d'emprunt R-156, la STM veut procéder à l'acquisition.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

GED:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-5185-10-15-48: Achat des lots 1 165 463 et 1 976 573 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Démarche, solution proposée et conclusion

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 10 septembre 2015 (Résolution CA-2015-274), une offre d'achat pour l'acquisition de deux terrains requis pour la construction d'un garage devant recevoir des nouveaux trains de métro a été approuvée.

Pour faire suite à l'acceptation de l'offre par le vendeur et à la vérification diligente des titres de propriété, de l'état environnemental, de la qualité des sols et du zonage, la STM se déclare satisfaite des résultats.

Le 19 novembre dernier, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accepté le règlement d'emprunt R-156 au montant de 29,5 M\$ à cet effet.

Principales conditions:

Vendeur: Pfizer Canada Inc.

Terrains: lots 1 165 463 et 1 976 573 au cadastre du Québec

Limites: Front sur boulevard Marcel Laurin, arrière rue Grenet, au sud boulevard Thimmens, au nord un centre commercial

Superficie: 288 510 pieds carrés (26 803 m.c)

Prix: 7 500 000\$, soit 26\$ / pc (279,81\$ / mc)

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date:

JJ MM AAAA

Comité:

Date:

JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM.

Les terrains ont fait l'objet d'une évaluation environnementale de site Phase III. Ce qui contribue à réduire l'empreinte environnementale de la STM (Chantier 5 - plan de développement durable 2020).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION - DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

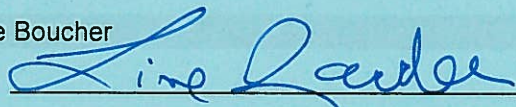
Nom: Jean Sansfaçon

Titre: Administrateur immobilier

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 2/12/2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-5185-10-15-48: Achat des lots 1 165 463 et 1 976 573 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	547150			
Ordre interne	156010			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-156			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	8.623.125,00\$			8.623.125,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 01 01 2016 à 31 01 2016
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²		7.500.000,00\$		7.500.000,00\$
(B) TPS	0,00\$	375.000,00\$	0,00\$	375.000,00\$
(C) TVQ	0,00\$	748.125,00\$	0,00\$	748.125,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	8.623.125,00\$	0,00\$	8.623.125,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	749.062,50\$	0,00\$	749.062,50\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	7.874.062,50\$	0,00\$	7.874.062,50\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) sous la section réseau du métro (3.2.10) à un taux de 75 % des montants admissibles. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

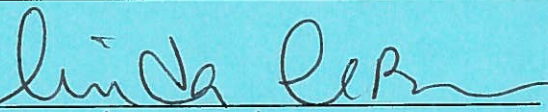
Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier:

Date:


11 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

8

Assemblée du :

17 DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro :

CA-2015-382

Recommandation STM-5076-05-15-28

D'ADJUGER au consortium "Bisson Fortin | Provencher Roy, architectes en consortium", un contrat de services professionnels pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au CUSM, au montant de 3 959 433,00 \$, plus les taxes de 592 925,09 \$, pour un montant maximal de 4 552 358,09 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5076-05-15-28 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 4.552.358,09 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable ING, INFRA ET PROJETS MAJEURS

Nom François Chamberland

Titre Directeur exécutif

Date : 2015/12/10

Signature:

D.E. responsable S.O.

Nom S.O.

Titre S.O.

Date : _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin

L'ouverture du Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM), qui est situé à proximité de la station de métro Vendôme, occasionne une augmentation marquée de l'achalandage. À cet effet, la STM a été mandatée par le ministère du Transport du Québec (MTQ) pour agir à titre de maître d'oeuvre pour la réalisation et la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier reliant la station au CUSM. La construction d'un deuxième édicule améliorera par le fait même la fluidité de circulation des gens et facilitera l'accessibilité universelle au réseau du métro, ainsi que l'ensemble des déplacements vers le site du CUSM qui est enclavé par la voie ferrée et l'autoroute.

Des services professionnels en gestion de projet, d'architecture, d'ingénierie, d'estimation et de surveillance des travaux sont requis pour accompagner la STM dans la gouvernance du projet.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision :

CLIQUEZ POUR METTRE À JOUR

GED :

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Appel d'offres STM-5076-05-15-28

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien pi

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré
 Renouvellement Sur invitation
 Prolongation Public
 Levée d'options Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents
d'appel d'offres : 20

Nombre de soumissions déposées : 4

Annexes jointes

- Analyse juridique Analyse technique
 Analyse des prix Analyse de qualité
 Rapport d'analyse des soumissions
 Liste des soumissionnaires
 Autres annexes

description:

Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) porte 1 Date: (jj/mm/an) 14 06 2012

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) porte 2 Date: (jj/mm/an) 13 11 2015

Démarche et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Le système de pondération et la nomination des membres du comité de sélection ont été approuvés lors de l'assemblée du Conseil d'administration du 8 juillet 2015 (CA-2015-218).

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le mercredi 15 juillet 2015. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le vendredi 21 août 2015.

Le marché

Les fournisseurs susceptibles de répondre aux exigences du document d'appel d'offres sont des firmes d'ingénierie et d'architectes. Plusieurs firmes étaient en mesure de participer à cet appel d'offres.

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

« Vingt » (20) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres dont « quatre » (4) d'entre elles ont déposé une offre conforme. Les quatre (4) soumissions ont obtenu le pointage intérimaire de 70%. La soumission du soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit le consortium « Bisson Fortin | Provencher Roy, architectes en consortium », est conforme. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

Développement durable

 Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

Conformément au Chantier 5 "Réduire notre empreinte écologique" du Plan de développement durable 2020, le projet de nouvel édicule à la station de métro Vendôme visera une certification de bâtiment durable (certification Envision™ de l'ISI (Institute for Sustainable Infrastructure)).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION

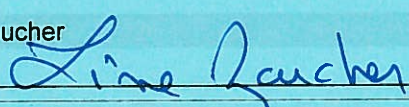
Nom : Philippe Gamelin

Titre : Administrateur de contrats

Service : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

Signature : 

Date : 6/12/2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5076-05-15-28

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien pi

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Règle d'adjudication

Comme le prévoit la règle d'adjudication de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage.

Estimation

L'estimation de contrôle pour ce contrat est de 6 366 795,00 \$ avant taxes. Les prix obtenus se situent entre 3 959 433,00 \$ et 6 510 490,00 \$. L'estimation de contrôle se retrouve donc entre l'écart des soumissions reçues.

Le prix soumis de 3 959 433,00 \$ avant taxes est donc inférieur de 2 407 362,00 \$ (37,8 % favorable) Cet écart s'explique principalement par des prix inférieurs au niveau de la "gestion de projet" (directeur, surintendant, architecte chef, soutien administratif) et des prix inférieurs pour la surveillance des travaux et les services techniques en ingénierie. Les conditions actuelles du marché sont également favorables aux donneurs d'ouvrage. Ceci résulte d'un marché compétitif entraînant des soumissions aux prix concurrentiels.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5076-05-15-28

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien pi

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	370101			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-163			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	4.552.358,09			4.552.358,09

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 01 01 2016 à 30 07 2019
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²		\$ 1.544.178,87	2.415.254,13\$	3.959.433,00\$
(B) TPS	0,00\$	77.208,94\$	120.762,71\$	197.971,65\$
(C) TVQ	0,00\$	154.031,84\$	240.921,60\$	394.953,44\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	1.775.419,65\$	2.776.938,44\$	4.552.358,09\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	154.224,86\$	241.223,51\$	395.448,37\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	1.621.194,79\$	2.535.714,93\$	4.156.909,72\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Budget et Investissements, la portion capitalisable de ce projet a été ciblée pour une subvention à un taux global de 100 %, mais les paramètres de la subvention sont toujours à définir avec le gouvernement. Les fonds seront certifiés conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier:

Date:

Linda Lem
 11 Décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

9

Assemblée du :

17 DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro :

CA-2015-383

Recommandation STM-5070-05-14-55

D'ADJUGER, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Conseil des ministres, à « Groupement SNC-Lavalin Inc. / Stantec / HMM », un contrat de services professionnels pour la construction du garage souterrain à la station Côte-Vertu, pour la première étape du projet, avec possibilité de deux (2) prolongations de trois (3) mois, au montant de 6 421 265,00\$, plus les taxes de 961 584,43\$, pour un montant maximum de 7 382 849,43\$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5070-05-14-55 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

7.382.849,43 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable ING, INFRA. ET PROJETS MAJEURS

Nom François Chamberland

Titre Directeur exécutif

Date : 2015.12.17

Signature :

D.E. responsable S.O.

Nom

Titre

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

17.12.2015

Exposé du besoin

La construction d'un garage à la station Côte-Vertu est essentielle pour recevoir les trains supplémentaires prévus dans les prochaines années pour la ligne 2 - Orange.

Le contrat est divisé en deux (2) étapes: l'étape 1 consiste à démarrer les travaux de rédaction des plans et devis et l'étape 2, laquelle demeure conditionnelle à une approbation additionnelle de la part du conseil d'administration la STM, vise à compléter la rédaction des plans et devis et à procéder à l'exécution complète du projet.

La présente recommandation vise l'octroi par la STM d'un contrat pour des services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour l'étape 1 du projet.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision : 02/12/2015

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED :

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5070-05-14-55
Services professionnels pour la construction du garage souterrain à la station Côte-Vertu - Étape 1 du projet

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré
 Renouvellement Sur invitation
 Prolongation Public
 Levée d'options Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents
d'appel d'offres: 22

Nombre de soumissions déposées: 2

Annexes jointes

- Analyse juridique Analyse technique
 Analyse des prix Analyse de qualité
 Rapport d'analyse des soumissions
 Liste des soumissionnaires
 Autres annexes

description:

Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: (jj/mm/an) 13 04 2015

Comité :

Date: (jj/mm/an) 04

Démarche et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Le conseil d'administration de la STM a approuvé, lors de sa séance tenue le 8 juillet 2015, le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, par critères de sélection détaillés dans les documents de l'appel d'offres STM-5070-05-14-55 ainsi que la composition du comité de sélection (Résolution CA-2015-220).

Un avis a été a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal le 10 juillet 2015 et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 16 juillet 2015. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 25 août 2015.

Le marché

Le marché se composait de plusieurs firmes mais seulement deux (2) firmes ont déposé une offre soit le Groupement SNC-Lavalin Inc. / Stantec / HMM et AECOM Consultants Inc.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

Développement durable

 Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

Conformément au chantier 5 « Réduire notre empreinte écologique » du Plan de développement durable 2020, les projets de construction doivent viser une certification en développement durable. Le projet du garage Côte-Vertu vise une certification EnvisionTM de l'ISI (Institute for Sustainable Infrastructure).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION

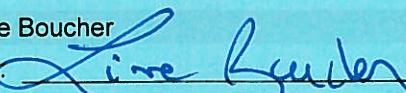
Nom: Julie Létourneau

Titre: Administratrice de contrats

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 6/12/2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5070-05-14-55

Services professionnels pour la construction du garage souterrain à la station Côte-Vertu - Étape 1 du projet

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

Vingt-deux (22) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une offre déclarée conforme. Deux (2) ont obtenu le pointage intérimaire de 70 %.

Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit « Groupement SNC-Lavalin Inc. / Stantec / HMM », pour un montant de 7 382 849,43\$ toutes taxes incluses. Il est à noter qu'il s'agit d'un contrat prévoyant une rémunération selon les taux horaires des décrets des ingénieurs et des architectes; ces taux sont majorés selon des pourcentage soumis par le soumissionnaire.

Estimation

L'estimation de contrôle pour les deux (2) étapes ce contrat est de 43 869 690,84 \$ toutes taxes incluses, le prix soumis de 45 783 491,00 \$ toutes taxes incluses est donc supérieur de 1 913 800,16\$ (4,36 % défavorable).

Le Groupement SNC-Lavalin Inc. / Stantec / HMM dépose une soumission pour la première fois, il n'est donc pas possible de considérer les prix unitaires soumis par ce groupement dans le cadre de contrats réalisés précédemment.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5070-05-14-55
Services professionnels pour la construction du garage souterrain à la station Côte-Vertu - Étape 1 du projet

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	156020			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-156			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	7.382.849,43			7.382.849,43

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de _____ à _____ 2016
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	0,00\$	\$ 6.421.265,00		6.421.265,00\$
(B) TPS	0,00\$	321.063,25\$	0,00\$	321.063,25\$
(C) TVQ	0,00\$	640.521,18\$	0,00\$	640.521,18\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	7.382.849,43\$	0,00\$	7.382.849,43\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	641.323,84\$	0,00\$	641.323,84\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	6.741.525,59\$	0,00\$	6.741.525,59\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) sous la section réseau du métro (3.2.10) à un taux de 75% des montants admissibles. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 11 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Assemblée du: ¹³16 décembre 2015

Article de l'ordre du jour numéro : 10

Résolution numéro: CA-2015-384

Recommandation Règlement d'emprunt - Agrandissement du centre d'attache ment Viau

D'APPROUVER la modification du livre Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 pour retirer de la catégorie en définition le projet «Agrandissement de l'atelier de la voie Viau», de renommer le projet «Agrandissement du centre d'attache ment Viau» et de l'autoriser sous la rubrique Patrimoine immobilier et infrastructures pour un montant total de 54 522 892\$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement d'emprunt autorisant le financement sur une période de vingt (20) ans pour la portion capitalisable du projet «Agrandissement du centre d'attache ment Viau» pour un montant de 54 522 892\$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 5 452 289\$, soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

\$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable Métro

Nom André Poisson

Titre Directeur exécutif

Date : 15/12/15

Signature:

D.E. responsable Planification, finances et contrôle

Nom Linda Lebrun

Titre Directrice exécutive

Date : 15 décembre 2015

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin

Modification du PTI 2016-2018

Afin de pouvoir adopter un règlement d'emprunt pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attache ment Viau » pour le réseau du métro sous la rubrique Patrimoine immobilier et infrastructures, il y a lieu de modifier le PTI 2016-2018.

Autorisation d'emprunt pour le projet d'agrandissement du centre d'attache ment Viau

La raison d'être de ce projet est d'augmenter la capacité et la flexibilité du centre d'attache ment Viau, afin de répondre de façon plus efficace aux besoins des projets majeurs et de l'entretien du réseau du métro.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: 18/11/2015
CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau »

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> De gré à gré |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> Sur invitation |
| <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Public |
| <input type="checkbox"/> Levée d'options | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents
d'appel d'offres: _____

Nombre de soumissions déposées: _____

Annexes jointes

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Analyse juridique | <input type="checkbox"/> Analyse technique |
| <input type="checkbox"/> Analyse des prix | <input type="checkbox"/> Analyse de qualité |
| <input type="checkbox"/> Rapport d'analyse des soumissions | |
| <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres annexes | |

description: Annexe 1 - Ventilation des coûts

Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : GPP

Date: (jj/mm/an) 13 11 2015

Comité :

Date: (jj/mm/an) _____

Démarche et conclusion

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'augmentation de l'offre de service - Service de la voie d'Entretien des équipements fixes. Ce programme a trois objectifs principaux :

- 1) Ajouter des véhicules de travaux;
- 2) Ajouter des places de stationnement;
- 3) Mieux répartir les convois dans le réseau.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à agrandir et réaménager le centre d'attachement Viau (CA-Viau) pour en augmenter l'efficacité, la capacité de 18 à 24 convois. Il vise en outre à diminuer les temps de déplacement, en permettant, par exemple, l'entrée et la sortie des matériaux de construction directement au CA-Viau au lieu de devoir se rendre jusqu'au centre d'attachement Youville; il contribue donc à décongestionner ce centre.

Le projet vise également à faire l'acquisition de six (6) convois, composés chacun d'un véhicule de travaux électrique et d'une plateforme.

Le coût complet est estimé à 54 522 892\$ taxes nettes de ristournes. Ce montant sera financé totalement par règlement d'emprunt, soit 52 981 735\$ de coût de projet taxes nettes de ristournes et 1 541 157\$ de frais financiers.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

Développement durable

 Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

Ce projet contribue à sept (7) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par:

 Soutien à l'exploitation et aux projets

Nom: Guillaume Bourgeois


Titre: Conseiller, Gestion financière de projet

Service:

 Soutien à l'exploitation et aux projets

Nom: Réal Boyer

Titre: Chef de division

Signature: 

Date: 10 DÉCEMBRE 2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau »

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Ce projet contribue à sept (7) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 2 : Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique

Chantier 6 : Limiter nos émissions atmosphériques

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Chantier 8 : Agir en employeur responsable

Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau »

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

À la suite d'une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ et une demande de subvention finale sera déposée sous peu.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier:

Date:

Linda Lem
11 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du secrétariat général

Assemblée du : 17 décembre 2015

Article de l'ordre du jour numéro : 11

Résolution numéro : CA-2015-385

Recommandation Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme

D'APPROUVER la modification du livre Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018, pour renommer le projet intitulé « Agrandissement de la station Vendôme - phase II » en projet « Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme » pour le métro, sous la rubrique Patrimoine immobilier et infrastructures, et pour en modifier le montant final à 76 463 796 \$.

D'APPROUVER un règlement d'emprunt autorisant le financement sur une période de vingt (20) ans pour la portion capitalisable du projet « Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme » pour un montant de 76 463 796 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 7 646 380 \$, soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable Métro

Nom André Poisson

Titre Directeur exécutif

Date :

Signature :

D.E. responsable Planification, finances et contrôle

Nom Linda Lebrun

Titre Directrice exécutive,

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin

Modification du PTI 2016-2018

Afin de pouvoir adopter un règlement d'emprunt pour financer le projet « Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme » pour le réseau du métro sous la rubrique Patrimoine immobilier et infrastructures, il y a lieu de modifier le PTI 2016-2018.

Autorisation d'emprunt pour le projet Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier

La raison d'être de ce projet est de répondre de façon permanente à la problématique d'accessibilité au site Glen (CUSM) et de satisfaire l'ensemble des besoins exprimés par le CUSM, l'AMT et la STM.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision : 02/12/2015
CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme »

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> De gré à gré |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> Sur invitation |
| <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Public |
| <input type="checkbox"/> Levée d'options | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents
d'appel d'offres: _____

Nombre de soumissions déposées: _____

Annexes jointes

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Analyse juridique | <input type="checkbox"/> Analyse technique |
| <input type="checkbox"/> Analyse des prix | <input type="checkbox"/> Analyse de qualité |
| <input type="checkbox"/> Rapport d'analyse des soumissions | |
| <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires | |
| <input type="checkbox"/> Autres annexes | |

description: _____

Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (Indiquer le nom et la date)

Comité : GPP

Date: (jj/mm/an) 13 11 2015

Comité : _____

Date: (jj/mm/an) _____

Démarche et conclusion

La construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au CUSM permettra de résoudre adéquatement la problématique d'accessibilité au site Glen et de satisfaire l'ensemble des besoins exprimés par le CUSM, l'AMT et la STM. Notamment, les études d'avant-projet réalisées dans le cadre d'un partenariat STM/CUSM/AMT ont permis de démontrer que les infrastructures actuelles en transport collectif sont insuffisantes pour accueillir l'achalandage provenant de l'augmentation naturelle de l'achalandage prévue au pôle intermodal Vendôme (trains, autobus, métro) et de l'achalandage supplémentaire provenant de l'ouverture du CUSM.

La solution retenue permet donc de répondre aux prévisions d'augmentation d'achalandage, d'assurer la fluidité des déplacements, de faciliter la circulation piétonnière dans toutes les directions et d'assurer les interventions d'urgence dans l'édicule de la station de métro en cas d'incident. De plus, elle permet au CUSM de se raccorder au réseau du métro et à la gare Vendôme via le nouveau lien piétonnier ainsi que d'avoir une porte d'accès donnant directement sur le boulevard de Maisonneuve Ouest. Elle rend aussi possible l'intégration de l'accessibilité universelle pour les usagers du transport collectif désirant se rendre au site Glen.

Le coût complet estimé est de 76 463 796 \$ taxes nettes de ristournes. Ce montant sera financé totalement par règlement d'emprunt, soit 72 590 865 \$ de coût de projet taxes nettes de ristournes et 3 872 931 \$ de frais financiers.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

Développement durable

 Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

Ce projet contribue à sept (7) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par :

 Soutien à l'exploitation et aux projets

Nom : Guillaume Bourgeois

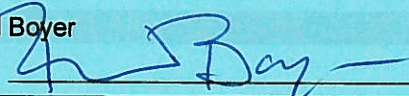
Titre : Conseiller, Gestion financière de projet

Service :

 Soutien à l'exploitation et aux projets

Nom : Réal Boyer

Titre : Chef de division

Signature: 

Date : 10 DÉCEMBRE 2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme »

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Ce projet contribue à sept (7) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 1 : Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 2 : Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Chantier 3 : Contribuer à la planification du territoire

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Chantier 9 : Sensibiliser, former et outiller nos employés

Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme »

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Le projet fera prochainement l'objet d'une autorisation par décret. La subvention est de 100 % des dépenses admissibles en vertu tel que permis par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, C.S-30.01). Le ministre des Transports peut accorder des subventions pour fins de transport.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 11 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 12

Assemblée du: 17 DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro: CA-2015-386

Recommandation Radiation d'un montant à recevoir relatif à la quote-part de la taxe sur les carburants

ATTENDU que, la Société de transport de Montréal («STM») a considéré que la dette de la Communauté urbaine de Montréal («Dette de la CUM») pour la construction des prolongements du métro devait être incluse dans le partage du produit de la taxe sur les carburants, et qu'elle a comptabilisé un montant total de 9 055 000 \$ dans ses comptes à recevoir pour les années 2012, 2013 et 2014, le tout tel que constaté dans ses états financiers consolidés de 2012 à 2014;

ATTENDU que, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal («CMM») et le conseil de la CMM n'ont pas retenu la Dette de la CUM dans le partage du produit de la taxe sur les carburants pour les années 2012, 2013 et 2014;

ATTENDU que, la STM a pris des provisions suffisantes pour cette créance;

IL EST RECOMMANDÉ:

D'AUTORISER la radiation d'un montant de 9 055 000 \$ des comptes à recevoir 2015 relativement à la quote-part de la taxe sur les carburants pour la portion reliée à l'impact de la Dette de la CUM relatif aux années financières 2012 à 2014.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: 9.055.000,00 \$ -

D.E. responsable: Planification, Finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Trésorière et directrice exécutive

Date: 8 décembre 2015

Signature: Linda Lebrun

D.E. responsable:

Nom

Titre

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée: [Signature]

Exposé du besoin

Dans les états financiers consolidés de 2012 à 2014, la STM a considéré que la Dette de la CUM devait être incluse dans le partage du produit de la taxe sur les carburants et, par conséquent, a comptabilisé ces montants dans ses comptes à recevoir.

Compte tenu des décisions de la CMM relatives à la Dette de la CUM adoptées en 2015, la STM doit revoir l'évaluation du compte à recevoir de la quote-part de la taxe sur l'essence pour la portion reliée à l'impact de la Dette de la CUM. En effet, ces décisions confirment que le montant ne sera pas recouvré.

Il est donc recommandé, conformément à l'article 5.11 du Règlement intérieur R-062 de la STM, de procéder à la radiation de cette créance. Pour la STM, l'exclusion de la Dette de la CUM a pour conséquence de diminuer le montant qu'elle devait recevoir à titre de produit de la taxe sur les carburants de 9 055 000 \$.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Radiation d'un montant à recevoir relatif à la quote-part de la taxe sur les carburants

Démarche, solution proposée et conclusion

En février 2007, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le gouvernement du Québec signaient une entente sur le partage du déficit « métropolisable » du métro pour la période 2007-2011 (CC07-009). L'article 5 de l'Entente indique ce qu'est le déficit « métropolisable » du métro.

La méthode permettant d'évaluer le déficit « métropolisable » du métro a été élaborée par les partenaires de la région. Selon « l'audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun métropolitain », le déficit du métro comprenait la Dette de la CUM.

En vertu de l'entente de février 2007, le gouvernement du Québec a financé la totalité de la Dette de la CUM incluse dans le déficit « métropolisable » du métro, soit 8,9 M\$ par année pour la durée de l'entente.

L'entente a pris fin le 31 décembre 2011, sans être reconduite. Le gouvernement a adopté le décret 23-2013 pour les années financières 2012 et 2013 ainsi que le décret 602-2015 pour 2014 à 2016 visant le versement du produit de la majoration de la taxe sur les carburants qui excède 0,015\$ le litre par le Ministère du Revenu à l'Agence métropolitaine de transport («AMT»), pour fins de distribution aux organismes de transport en commun («OTC») et aux municipalités locales qui contribuent au financement du métro, du transport métropolitain et des trains de banlieue (article 88.9, *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12).

Compte tenu qu'il n'y a pas eu d'entente quant à l'inclusion de la Dette de la CUM dans les montants du financement du métro, les états définitifs pour l'ensemble de la distribution de la majoration de la taxe sur les carburants, adoptés par la CMM, n'ont pas inclus les montants associés à la Dette de la CUM pour les années 2012, 2013 et 2014 (résolution CC15-019 du 30 avril 2015 et résolution CC15-039 du 12 novembre 2015). La STM les avait par contre comptabilisés dans ses états financiers consolidés à titre de comptes à recevoir pour les années 2012, 2013 et 2014.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité des Finances

Date: 01 10 2015
JJ MM AAAA

Comité: Comité de Vérification

Date: 29 10 2015
JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

S/O

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Planification, Finances et contrôle

Nom: Angèle Dubé

Titre: Directrice et trésorière adjointe

Service: Planification, Finances et contrôle

Nom: Angèle Dubé

Titre: Directrice et trésorière adjointe

Signature: Angèle Dubé

Date: 8.12.2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Radiation d'un montant à recevoir relatif à la quote-part de la taxe sur les carburants

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Compte tenu du contexte actuel et de la résolution du 12 novembre 2015 de la CMM ayant adopté l'état définitif du partage du produit de la taxe sur les carburants, dont le calcul exclut la Dette de la CUM, la STM doit revoir l'évaluation du compte à recevoir relatif à la quote-part de la taxe sur l'essence pour la portion reliée à l'impact de la Dette de la CUM pour les années 2012, 2013 et 2014.

En effet, le contexte actuel nous confirme que le montant de 9 055 000 \$ ne sera pas recouvré.

Pour la STM, l'exclusion de la Dette de la CUM a pour conséquence de diminuer le montant du produit de la taxe sur les carburants qu'elle devait recevoir de 9 055 000 \$ soit :

Année financière	Montant
2012	3 578 000 \$
2013	3 034 000 \$
2014	<u>2 443 000 \$</u>
TOTAL	9 055 000 \$

Par conséquent, la STM doit donc radier le montant à recevoir relié à l'impact de la Dette de la CUM de 9 055 000 \$ en 2015.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Radiation d'un montant à recevoir relatif à la quote-part de la taxe sur les carburants

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre	-			
Compte	464120			
Ordre interne	-			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	9.055.000,00\$			9.055.000,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de 01 01 2015 à 31 12 2015
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	9.055.000,00\$			9.055.000,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	9.055.000,00\$	0,00\$	0,00\$	9.055.000,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	9.055.000,00\$	0,00\$	0,00\$	9.055.000,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier:

Date:

Linda Lem
15 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du secrétariat général

Assemblée du :

Article de l'ordre du jour numéro :

Résolution numéro :

Recommandation

Il est RECOMMANDÉ :

D'AUTORISER, AUX FINS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT R-036, LA DISTRIBUTION D'UN JOURNAL QUOTIDIEN GRATUIT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION À INTERVENIR ENTRE COLLECTIF MÉDIA S.E.C. ET UN COCONTRACTANT.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

D.E. responsable: EXP. CLIENT & ACT.COMMERCIALES

Nom: MICHEL LAFRANCE

Titre: DIRECTEUR EXÉCUTIF

Date: 18 Décembre 2015

Signature: 


D.E. responsable:

Nom

Titre

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée: 

Exposé du besoin

Le règlement R-036 prévoit à l'article 19 que: À l'extérieur de la zone de contrôle d'une station de métro, il est permis d'exhiber, d'offrir, ou de distribuer un livre, un journal, un tract, un feuillet, un dépliant ou tout autre imprimé :

- a) à titre gratuit;
- b) exprimant une idéologie politique, sociale ou religieuse; et
- c) à condition, toutefois, de se conformer aux autres dispositions du présent règlement

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, ces activités sont interdites à moins d'autorisation de la Société. Afin que toute convention à intervenir par Collectif Média s.e.c., filiale de Transgesco s.e.c., et un cocontractant soit conforme à l'article 19 du Règlement R-036, il est nécessaire d'autoriser l'activité de distribution d'un journal quotidien gratuit à intervenir entre Collectif Média s.e.c. et un cocontractant dès son entrée en vigueur.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

GED:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: D'AUTORISER, AUX FINS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT R-036, LA DISTRIBUTION D'UN JOURNAL QUOTIDIEN GRATUIT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION À INTERVENIR ENTRE COLLECTIF MÉDIA S.E.C. ET UN COCONTRACTANT. +

Démarche, solution proposée et conclusion

ATTENDU QUE la STM a modifié la description des activités de Transgesco s.e.c. afin d'y inclure des activités comportant la négociation et la conclusion d'entente dans le but de former des partenariats afin de réaliser des projets concernant le développement et la rentabilisation du potentiel des espaces médiatiques appartenant à la Société de transport de Montréal.

ATTENDU QUE la convention de publication et de distribution d'un journal gratuit actuellement en vigueur prendra fin le 31 janvier 2016.

ATTENDU QUE le règlement R-036, prévoit que: «À l'extérieur de la zone de contrôle d'une station de métro, il est permis d'exhiber, d'offrir, ou de distribuer un livre, un journal, un tract, un feuillet, un dépliant ou tout autre imprimé :

- a) à titre gratuit;
- b) exprimant une idéologie politique, sociale ou religieuse; et
- c) à condition, toutefois, de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, ces activités sont interdites à moins d'autorisation de la Société.»

ATTENDU QUE le R-036 refondu a été adopté le 17 décembre 2014(CA-2014-332).

Il est recommandé :

D'AUTORISER, AUX FINS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT R-036, LA DISTRIBUTION D'UN JOURNAL QUOTIDIEN GRATUIT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION À INTERVENIR ENTRE COLLECTIF MÉDIA S.E.C. ET UN COCONTRACTANT.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date: JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

S/O

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Transgesco s.e.c., filiale de la STM


Nom: Manuel Lopez

Titre: Directeur opérations et projets commerciaux

Service: Expérience client et activités commerciales

Nom: Michel Lafrance

Titre: Directeur exécutif

Signature: 

Date: 10 Décembre 2015

Date de révision:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : D'AUTORISER, AUX FINS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT R-036, LA DISTRIBUTION D'UN JOURNAL QUOTIDIEN GRATUIT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION À INTERVENIR ENTRE COLLECTIF MÉDIA S.E.C. ET UN COCONTRACTANT.

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem

Date: 11 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 14

Assemblée du: 17 DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro: CA-2015-388

Recommandation

1° de nommer les personnes qui siégeront à titre de président ou de membre des comités techniques du conseil d'administration de la Société ainsi qu'à son sous-comité, lesquels sont désignés dans la liste paraphée par le secrétaire général adjoint de la Société qui est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante. Les membres externes de ces comités demeurent en poste jusqu'à la fin de leur mandat, à l'exception du comité - Service à la clientèle.

2° de verser aux membres de ces comités un jeton de présence pour chacune de leur participation à :

- une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
- une rencontre d'un sous-comité constitué par le comité, à la condition que ce sous-comité soit composé d'au moins un membre siégeant au conseil d'administration de la Société;
- une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité;

3° que le jeton de présence d'un membre externe soit fixé à MILLE DOLLARS (1 000 \$);

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

D.E. responsable:

Nom: CHRISTIAN PORTELANCE

Titre: Secrétaire général adjoint

Date: 15.12.2015

Signature: C. Portelance

D.E. responsable:

Nom

Titre

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée: C. Portelance

Exposé du besoin

Cette résolution est nécessaire pour préciser la composition du comité « Service à la clientèle » et modifier la composition des autres comités techniques de la Société concernant les membres provenant du conseil d'administration.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Nominations aux comités techniques du conseil d'administration – Comités Service à la clientèle, Finances, Gouvernance, éthique et développement durable, Suivi des actifs ainsi qu'au sous – comité Accessibilité universelle.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

4. de préciser la durée du mandat des membres externes du comité « Service à la clientèle »;
5. que ces nominations soient effectives à compter de ce jour, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ultérieurement par résolution du conseil d'administration de la Société, et qu'elles remplacent toute nomination à ces comités faite antérieurement.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : Recommandation

« Liste des personnes désignées pour siéger aux comités ou sous-comité suivants : »

COMITÉ SERVICE À LA CLIENTÈLE

	<i>Nom</i>	<i>Durée du mandat</i> <i>(Membre externe seulement)</i>
Membre du Conseil d'administration et président du comité	M. Jean-François Parenteau	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	Mme Marie Turcotte	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	M. Beny Masella *	
Membre externe	M. Jacques Nantel	14 mois
Membre externe	M. Marc Delesclefs	14 mois


SOUS COMITÉ – ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

	<i>Nom</i>	<i>Durée du mandat</i> <i>(Membre externe seulement)</i>
Membre du Conseil d'administration et présidente du sous-comité	Mme Marie Turcotte	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	Mme Marie Plourde	

COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

	<i>Nom</i>	<i>Durée du mandat</i> <i>(Membre externe seulement)</i>
Membre du Conseil d'administration et présidente du comité	Mme Marie Turcotte	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	Mme Nathalie Pierre-Antoine	
Président du Conseil d'administration et membre du comité	M. Philippe Schnobb	

*Sous réserve de sa nomination au conseil d'agglomération

 18.12.2015

COMITÉ FINANCES

	<i>Nom</i>	<i>Durée du mandat</i> <i>(Membre externe seulement)</i>
Membre du Conseil d'administration et présidente du comité	Mme Claudia Lacroix Perron	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	M. Marvin Rotrand	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	M. Pierre Gagnier	

COMITÉ VÉRIFICATION

	<i>Nom</i>	<i>Durée du mandat</i> <i>(Membre externe seulement)</i>
Président du comité		
Membre du Conseil d'administration et vice- président du comité	M. Francesco Miele	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	M. Philippe Schnobb	

Note : M. Yves Gauthier y agit de président et son mandat prend fin en décembre 2017 (CA-2012-376).

COMITÉ GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

	<i>Nom</i>	<i>Durée du mandat</i> <i>(Membre externe seulement)</i>
Membre du Conseil d'administration et président du comité	M. Francesco Miele	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	Mme Marie Plourde	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	Mme Nathalie Pierre-Antoine	

COMITÉ SUIVI DES ACTIFS

	<i>Nom</i>	<i>Durée du mandat</i> <i>(Membre externe seulement)</i>
Membre du Conseil d'administration et président du comité	M. Marvin Rotrand	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	M. Pierre Gagnier	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	M. Francesco Miele	

CP. 18.12.2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Nominations aux comités techniques du conseil d'administration – Comités Service à la clientèle, Finances, Gouvernance, éthique et développement durable, Suivi des actifs ainsi qu'au sous – comité Accessibilité universelle.

Démarche, solution proposée et conclusion

Il est proposé de :

- Nommer les membres et les présidents devant siéger aux différents comités du conseil d'administration de la Société, ainsi qu'à son sous-comités, selon la liste paraphée présentée à l'annexe 1. Les membres externes de ces comités demeurent en poste jusqu'à la fin de leur mandat, à l'exception du comité - Service à la clientèle.
- De verser aux membres de comités un jeton de présence pour chaque participation à :
 - une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une rencontre d'un sous-comité à la condition qu'il soit composé d'au moins un membre siégeant au Conseil;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité.
- De préciser la valeur des jetons de présence des membres externes.
- De préciser la durée du mandat des membres externes du comité « Service à la clientèle ».

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date:

JJ

MM

AAAA

Comité:

Date:

JJ

MM

AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

Cette recommandation est conforme aux engagements de PC 1.13

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par :

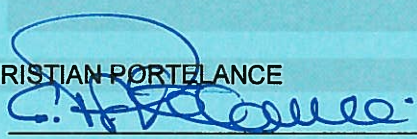
Nom: Sylvain Laliberté

Titre: Conseiller corporatif – Politiques et directives

Service :

Nom: CHRISTIAN PORTELANCE

Titre: Secrétaire général adjoint

Signature: 

Date: 15.12.2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Nominations aux comités techniques du conseil d'administration – Comités Service à la clientèle, Finances, Gouvernance, éthique et développement durable, Suivi des actifs ainsi qu'au sous – comité Accessibilité universelle.

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

(This section is currently blank in the provided image.)

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem
Date: 17 décembre 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 15

Assemblée du: 17 DÉCEMBRE 2015

Résolution numéro: CA-2015-389

Recommandation Mesures de soutien afin d'atteindre les objectifs du nouveau cycle

Il est recommandé d'approuver, à compter du 17 décembre 2015, la mise en vigueur des mesures de soutien et de déléguer au directeur général l'application de ces dernières.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: _____ \$ -

D.E. responsable:

Nom: Alain Brière

Titre: D.E. Ressources humaines et services partagés

Date: 15/12/2015

Signature:

D.E. responsable:

Nom

Titre

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin

La STM fait face à des enjeux importants et elle doit à cet égard revoir ses façons de faire. À l'automne 2015, un groupe de travail sous la responsabilité du directeur général a donc été créé avec le mandat d'identifier des pistes d'économie récurrentes, et ce :

- afin de mettre un terme au gel d'embauche concernant tous les postes non reliés aux opérations qui est en vigueur depuis juin 2014, et
- suite à la nouvelle gouvernance au niveau du transport en commun qui sera mise en place graduellement dans la grande région de Montréal à compter de 2017.

Dans cette perspective, la STM doit redéfinir certaines activités opérationnelles, administratives et également revoir ses processus, ce qui entraînera une réduction des coûts.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: _____

GED: _____

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Mesures de soutien afin d'atteindre les objectifs du nouveau cycle

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Nous devons donc mettre en place des mesures ciblées et structurées afin d'atteindre les objectifs du nouveau cycle.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Mesures de soutien afin d'atteindre les objectifs du nouveau cycle

Démarche, solution proposée et conclusion

Principaux paramètres des mesures proposées

Elles permettent d'offrir une indemnité calculée en fonction de l'âge, du nombre d'années de service et du groupe salarial de l'employé concerné et ce, dans la mesure où un poste du même secteur et de niveau qui s'apparente est aboli.

1. Pour les employés actifs éligibles à la retraite sans réduction :
 - a. Montant minimal de 12 semaines
 - b. Montant maximal de 26 semaines
2. Pour les employés actifs non éligibles à une retraite sans réduction :
 - a. Montant minimal de 12 semaines
 - b. Montant maximal de 52 semaines

Devoir du directeur général

Le directeur général s'engage à rendre compte de façon régulière au comité ressources humaines du conseil d'administration.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité RH du C.A.

Date: 15 12 2015
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

S/O

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: D.E. Ressources humaines et services partagés

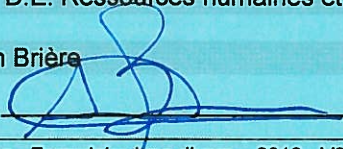
Nom: Alain Brière

Titre: Directeur exécutif

Service: D.E. Ressources humaines et services partagés

Nom: Alain Brière

Titre: Directeur exécutif

Signature: 

Date: 15/12/2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Mesures de soutien afin d'atteindre les objectifs du nouveau cycle

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM 2036 AAAA à JJ MM 2036 AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

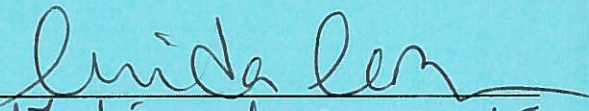
S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 17 décembre 2015